

DEC130784DR18

**Décision portant nomination de M. Thomas Soubiran, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS).**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

**Vu** le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

**Vu** la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de [ou approuvant le renouvellement de] l'unité n°UMR8026 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS), dont le directeur est M. Jean-Gabriel Contamin ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Nord-Pas de Calais et Picardie;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Thomas Soubiran, IE, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8026 à compter du 05 mars 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Jean-Gabriel Contamin